

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

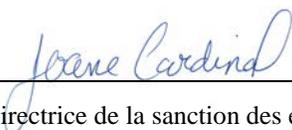
NUMÉRO : 17-18-08

OBJET : VERSIONS DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES.

MESSAGE

Nous vous rappelons que les différentes versions des épreuves ministérielles doivent être **administrées en alternance**.

Afin de favoriser la confidentialité des épreuves, nous demandons aux personnes responsables de la sanction des études des organismes scolaires de s'assurer que toutes les versions sont utilisées aussi souvent les unes que les autres.


Directrice de la sanction des études

Date : 2017-10-31